



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°37-2023-06020

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2023

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2023-06-14-00001 - Arrêté portant délégation de signature (3 pages)	Page 3
37-2023-06-14-00002 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)	Page 7

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-06-14-00001

Arrêté portant délégation de signature

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**  
**à Madame Sylvie BOUTIER, Administratrice des Finances publiques adjointe,**  
**Directrice du Pôle pilotage et ressources**  
**à la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire**

Le Préfet d'Indre-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique, notamment le 3° du I de l'article 2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment le 15° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 7 décembre 2022 portant nomination de M. Patrice LATRON en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision du 21 février 2022 portant nomination de Mme Sylvie BOUTIER en qualité de directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire,

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, Directrice du Pôle pilotage et ressources, à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les

actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

- recevoir les crédits des programmes suivants :
  - n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ;
  - n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
  - n° 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » ;
  - n° 362 « Écologie » ;
  - n° 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
  - n° 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité » ;
  - n° 743 « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions » ;
  - n° 907 « Opérations commerciales des domaines ».
  
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et, en cas de cité administrative, sur le compte de commerce 907 « Opérations commerciales des domaines ».

Cette délégation s'étend à tous les actes relatifs aux opérations de dépense, dont l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et la certification du service fait, ainsi qu'à l'émission et à la signature des titres de recettes.

S'agissant des programmes 741 et 743, la délégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, Directrice du Pôle pilotage et ressources, à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire.

**Article 3 :** Demeurent réservés à la signature du Préfet d'Indre-et-Loire :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 4 :** Mme Sylvie BOUTIER peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**Article 5 :** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

**Article 6 :** La Secrétaire générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire et le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 14 juin 2023

[signé]

Patrice LATRON

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-06-14-00002

Arrêté portant délégation de signature

## Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire

### Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

La Directrice du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment le 15° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 21 février 2022 portant nomination de Mme Sylvie BOUTIER en qualité de Directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sylvie BOUTIER, Administratrice des Finances publiques adjointe ;

#### Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Christophe DURAIN, administrateur des Finances publiques adjoint, adjoint à la Directrice du pôle pilotage et ressources, pour les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable :

- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques, responsable du service du budget ;
- Mme Cécile LEMOINE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques à la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques à la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
  
- M. Laurent CARRÈRE, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du centre de services des ressources humaines (CSRH) ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du CSRH ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du CSRH ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques au CSRH ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques au CSRH.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans le progiciel Chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" ;
  - n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" ;
  - n° 348 "Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs" ;
  - n° 362 "Écologie" ;
  - n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" ;
  - n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
  - n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
  - n° 907 "Opérations commerciales des domaines".
- 
- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques ;
  - Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Véronique LANDURÉ, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Mme Emmanuelle COUTELY, contrôleuse des Finances publiques ;
  - M. Félix ALESSE, contrôleur des Finances publiques stagiaire ;
  - Mme Salomé MENEUT, contrôleuse des Finances publiques stagiaire ;
  - M. Mathieu VERNAT, contrôleur des Finances publiques stagiaire ;
  - Mme Zahia HAMICHE, agente administrative principale des Finances publiques ;
  - Mme Marion BERTHELOT, agente contractuelle des Finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Véronique LANDURÉ, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- 
- Mme Emmanuelle COUTELY, contrôleuse des Finances publiques ;
  - Mme Marion BERTHELOT, agente contractuelle des Finances publiques.

**Article 4** : Les dispositions de la présente décision prennent effet à la date de sa publication.

**Article 5** : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 14 juin 2023

*signé*

Sylvie BOUTIER

Administratrice des Finances publiques adjointe